PROGRAMME DE FORMATION

Sobriété énergétique et décret tertiaire

Management, RH & Développement professionnel

RÉFÉRENCE	VERSION	ÉDITION	DOMAINE
WF-0702	V2026-003	2 novembre 2026	Management, RH & Développement professionnel

DURÉE	MODALITÉ	PROGRAMME	SANCTION
14 h	Distanciel asynchrone (e-learning)	5 modules 10 leçons	Attestation et certificat de réalisation

Objectifs pédagogiques

Déterminer si un bâtiment ou un ensemble de locaux relève du dispositif Éco Énergie Tertiaire et identifier qui, du propriétaire ou du preneur, porte chaque obligation.

Collecter et fiabiliser les consommations d'énergie finale d'un site, choisir une année de référence argumentée et préparer la déclaration annuelle sur la plateforme OPERAT.

Analyser des consommations (talons, courbes de charge, effet du climat) et apprécier l'opportunité d'une demande de modulation des objectifs.

Construire un plan de sobriété énergétique hiérarchisé (usages, consignes, horaires, éclairage, veilles, informatique) avec responsables et indicateurs.

Organiser la gouvernance et le suivi annuel de la démarche, en s'appuyant sur le cadre de management de l'énergie de l'ISO 50001.

L'essentiel de la formation

Public visé

Gestionnaires de patrimoine ou d'immeubles, responsables des services généraux, responsables techniques ou maintenance, référents énergie, dirigeants et responsables administratifs d'entreprises, de collectivités ou d'associations qui possèdent ou occupent des locaux tertiaires.

Prérequis

- Aucun prérequis réglementaire. Savoir lire une facture d'énergie et utiliser un tableur (saisie, formules simples, graphique).
- Avoir accès, si possible, aux factures ou relevés de consommation de ses locaux ; à défaut, les données fictives fournies suffisent.

Modalités et déroulement

Formation à distance, en ligne, en quatorze heures découpées en dix séances. Chaque leçon part d'une courte mise en situation dans un immeuble de bureaux fictif partagé entre un propriétaire et ses preneurs ; l'apprenant analyse des cas d'assujettissement, travaille sur des tableaux de consommations fictives, corrige une déclaration préparée avec erreurs, tranche des scénarios (année de référence, modulation, arbitrages de confort) et rédige son plan de sobriété. Temps de formation : environ 69 % de mises en situation, 19 % d'apports (vidéos, fiches) et 12 % d'évaluation. Aucune connexion à la plateforme OPERAT n'est demandée : ses écrans sont décrits, jamais reproduits. Accompagnement par un formateur par messagerie.

Méthodes pédagogiques

- Positionnement en début de parcours
- Apports en vidéo : explications et démonstrations
- Mises en situation et scénarios à décisions
- Études de cas
- Exercices d'application et mises en pratique corrigées
- Production de livrables professionnels
- Quiz et QCM d'auto-évaluation
- Accompagnement et retours du formateur

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation en ligne, accès individuel à distance
- Vidéos pédagogiques
- Quiz et exercices interactifs en ligne
- Correction des productions sur grille de critères
- Messagerie avec le formateur

Modalités d'évaluation

Positionnement initial non éliminatoire ; études de cas, exercices sur fichier et scénarios corrigés avec retour ; livrables (tableau de suivi, plan de sobriété, tableau de bord) vérifiés sur grille critériée ; quiz de module ; évaluation finale composée d'un cas pratique et d'un questionnaire. Seuil de réussite interne : 70 %.

Sanction

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont remis au participant sous réserve de la réalisation du parcours.

Cette formation n'est pas présentée comme préparant à une certification enregistrée : elle ne comprend ni inscription ni présentation à des épreuves de certification, et n'ouvre droit à aucune délivrance de certification ni au financement par le CPF.

Modalités et délais d'accès

La demande d'inscription peut être effectuée par téléphone, par courrier électronique ou au moyen du formulaire en ligne.

Un entretien ou un questionnaire de positionnement permet de vérifier l'adéquation de la formation avec les besoins, le niveau initial et les prérequis du candidat.

L'inscription devient définitive après validation du dossier administratif, acceptation des documents contractuels et, le cas échéant, confirmation du financement.

Les accès à la plateforme sont généralement activés sous 48 à 72 heures ouvrées après validation complète du dossier.

Les formations à distance sont proposées en entrées et sorties permanentes, sous réserve des délais ou dates imposés par le financeur ou le certificateur.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vidéos sous-titrées et transcrites, fiches compatibles avec les lecteurs d'écran, navigation au clavier, tableaux fournis dans un format tableur ouvert et doublés d'une version accessible ; graphiques décrits en texte. Référent handicap : handicap@will-formation.com pour étudier toute adaptation (durée, supports, rythme).

Tarif de la formation

Prix : **1 110 €**

Financement : prise en charge possible par les organismes financeurs, selon les critères d'éligibilité applicables.

Qualiopi processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION. Certificat QUA25070009. WILL FORMATION — Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 € — NDA 11757059675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) — SIRET 893 713 180 00014 — 01 85 09 25 99 — info@will-formation.com — www.will-formation.com

Programme détaillé

5 modules, 10 leçons — durée totale 14 h.

01 Comprendre le dispositif Éco Énergie Tertiaire

1. Le dispositif Éco Énergie Tertiaire : qui est concerné et quel objectif
2. Propriétaire et preneur : partager les obligations

02 Mesurer et déclarer les consommations

1. Collecter les consommations et choisir l'année de référence
2. Préparer la déclaration annuelle sur OPERAT

03 Analyser les consommations et situer la modulation

1. Lire les consommations : courbes de charge et effet du climat
2. Moduler l'objectif : quand et comment le justifier

04 Construire le plan de sobriété énergétique

1. Repérer les gisements de sobriété
2. Hiérarchiser et rédiger le plan de sobriété

05 Piloter la démarche dans la durée

1. Gouvernance, indicateurs et mobilisation des occupants
2. Revue annuelle et amélioration continue